

# La France et l'Allemagne vont de l'avant en matière d'apprentissage transfrontalier

**Lors d'un déplacement conjoint à Lauterbourg, placé sous le signe de la coopération transfrontalière, Catherine Colonna et Annalena Baerbock, les ministres des Affaires étrangères de France et d'Allemagne, ont signé vendredi un accord bilatéral qui doit donner un nouvel essor à la mobilité internationale des apprentis.**

La mise en place depuis 2013 par la Région Alsace, puis Grand Est, et les trois États régionaux allemands voisins du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre de conventions de coopération spécifiques avait donné un premier essor à l'apprentissage transfrontalier. Cette dynamique a été brisée brutalement voilà trois ans par la crise sanitaire mais également par l'entrée en vigueur début 2020 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Cette dernière avait rendu caduque ces conventions en retirant aux régions la compétence en matière de formation professionnelle pour la confier aux branches professionnelles via les opérateurs de compétences (Opc).

La loi 3DS de février 2022 a finalement introduit la notion d'apprentissage transfrontalier dans le Code du travail. Sa mise en œuvre à l'échelle nationale, et non plus seulement régionale, nécessite toutefois que la

France en précise les modalités spécifiques au moyen d'un accord bilatéral avec chacun des pays frontaliers concernés.

Au terme d'un travail entre Olivier Dussopt, ministre du Travail, Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, et leurs homologues d'outre-Rhin, la France et l'Allemagne ont fini cet été par conclure un premier accord bilatéral en la matière. Le texte a été officiellement signé ce vendredi après-midi, dans les murs de la salle polyvalente de Lauterbourg, ville du nord du Bas-Rhin situé à deux pas de la frontière allemande, par les ministres des Affaires étrangères Catherine Colonna et Annalena Baerbock, dans le cadre d'un déplacement conjoint dans l'espace transfrontalier Pamina (Palatinat du Sud-Mittlerer Oberrhein-Alsace du Nord).

## « Un accord historique »

Concrètement, grâce à cet accord, les apprentis en formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) situé partout en France pourront réaliser leur formation pratique dans une entreprise située sur le territoire des trois Länder frontaliers. De la même façon, les apprentis en formation dans une école de formation allemande implantée dans ces mêmes Länder pourront réaliser leur formation pratique dans une entreprise éta-



**L'accord signé par Annalena Baerbock (d.) et Catherine Colonna, les ministres allemande et française des Affaires étrangères, vient mettre un terme à plus de deux ans d'attente sur les rives du Rhin et de la Lauter.** Photo DNA/Laurent RÉA

blie sur le territoire français.

Ces cursus seront gratuits pour les jeunes. Le financement sera assuré conformément aux dispositions en vigueur dans chacun des deux pays. Il reviendra donc aux Opc de financer la formation théorique des apprentis français alors que les entreprises allemandes rémunéreront leur formation pratique.

« C'est un accord historique pour les relations bilatérales de nos deux pays. Alors qu'ils ne sont plus que quelques dizaines actuellement, on espère qu'il y aura de nombreux jeunes Français et Allemands qui en profiteront pour aller se former de part

et d'autre de la frontière », s'est exclamé Patrice Harster, le directeur général de l'Eurodistrict Pamina, dont l'objectif est d'accroître la coopération transfrontalière afin de faciliter la vie quotidienne des citoyens résidant sur son territoire.

## Échange avec des citoyens engagés

Avant cette signature, les deux ministres se sont rendues ensemble à Steinfeld, commune allemande proche de Bad Bergzabern, pour visiter la nouvelle station locale de traitement et de stockage d'eau. Cet équipement a été achevé l'an passé

dans le cadre du projet Pawena qui a permis d'interconnecter les réseaux d'eau potable de cinq gestionnaires d'Alsace du Nord et de Palatinat du Sud. « Cette station est un exemple concret de coopération transfrontalière qui répond de plus à des objectifs de sobriété et de préservation de la biodiversité », a souligné Mme Colonna après avoir relevé que « la coopération transfrontalière, qui se décline à l'échelle régionale, constituait un des éléments clés de la coopération franco-allemande ».

Avant de regagner leurs capitales respectives, les deux ministres ont brièvement échangé sur les manières de renforcer encore la coopération avec une vingtaine de citoyens français et allemands engagés dans la vie associative et les relations transfrontalières sur le territoire de l'Eurodistrict Pamina. Parmi les doléances que ces derniers leur ont adressées figuraient notamment un processus de reconnaissance réciproque des diplômes plus efficient, le développement des transports publics transfrontaliers et la concrétisation d'un droit associatif européen. Toutes deux ont prêté l'oreille avec attention. « On est un couple franco-allemand qui s'entend bien et on va continuer à travailler pour améliorer certaines choses mais on ne peut pas tout ! », leur a répondu Mme Colonna.